

Fondation de prévoyance INVEST Epargne 3 de la Baloise Bank SoBa

Règlement des émoluments / Conditions

	Taux	Détails
Ouverture de compte	gratuit	
Gestion du compte	gratuit	
Clôture du compte	gratuit	
Relevé de compte	gratuit	en fin d'année le 31.12
Frais d'envoi	aucun	
Impôt anticipé	aucun	
Ouverture d'un compte de dépôts-titres	gratuit	
Gestion de compte de dépôts-titres	0.20% p.a.	
Clôture de compte de dépôts-titres	gratuit	en fin d'année le 31.12
Transactions de titres	→ 1.00%	Le barème des taxes/frais de chaque produit est indiqué sur la fiche d'information qui le concerne. Frais de courtage lors de souscriptions ou de reprises de participations à des fonds.
Mise en gage pour l'encouragement à l'accès à la propriété	gratuit	
Établissement d'attestations de faisabilité	gratuit	
Charges diverses, telles que recherches, contrôles d'adresses, etc.	CHF 100	l'heure

La disponibilité dépend des directives légales. Les transferts vers une autre forme de prévoyance 3a se font dans un délai de résiliation de 31 jours.

Les frais résultant de l'exécution d'ordres sortant de l'ordinaire - demandes réitérées d'extraits de compte par le preneur de prévoyance ou rectifications onéreuses des écritures - pourront lui être facturés aux taux bancaires usuels.

Un solde négatif sur le compte de prévoyance résultant d'une charge financière liée aux frais peut être équilibré par la fondation en vendant des droits de fonds.

Le taux d'intérêt applicable actuellement et le règlement des émoluments sont communiqués au preneur de prévoyance sur le site Internet de la Baloise Bank SoBa AG (www.baloise.ch). Le tarif en vigueur fait foi dès sa publication. Les preneurs de prévoyance n'ayant pas accès à Internet peuvent se renseigner sur les tarifs en vigueur auprès de la banque.

Soleure, décembre 2014